

SECURITE SOCIALE - COMPLEMENTAIRE SANTE - PSC PREVOYANCE - PROTECTION JURIDIQUE VIE PROFESSIONNELLE

► **Sécurité sociale - MGEN - Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)** : la MGEN (tout comme la MAGE depuis peu) a une délégation pour remplir ce rôle pour les fonctionnaires de l'Education Nationale. Que vous choisissiez ou non la MGEN comme complémentaire santé et prévoyance, elle traitera vos actes de sécurité sociale. Depuis quelques années, elle accepte la télétransmission (Noémie) vers d'autres complémentaires santé.

► **Assurance / Complémentaire santé** : elle vous sera utile pour le remboursement des actes mal pris en charge par la sécurité sociale. La MGEN est historiquement la complémentaire santé de l'Education Nationale, mais il n'y a aucune obligation d'y recourir, d'autant que, depuis le 1^{er} janvier 2017, elle a adopté des offres calquées sur les autres complémentaires santé. N'hésitez pas à comparer pour être bien couvert. Les tarifs varient en fonction de l'âge et de votre situation. Si vous avez un conjoint salarié du privé, vous pouvez tout à fait être rattaché à sa complémentaire santé et bénéficier des conditions proposées, parfois avantageuses .

► **Prévoyance** : intégrée à l'offre historique de la MGEN, elle se révèle souvent indispensable. En effet, les fonctionnaires sont très mal couverts en cas de maladie (lire aussi page 4, demander le dépliant *Maladie* au syndicat) : au-delà de trois mois d'arrêt maladie, votre traitement passe à 50%. Sans parler des cas d'invalidité. Lorsque les problèmes arrivent, il est souvent trop tard pour souscrire une prévoyance, les tarifs ne sont alors plus les mêmes ! Votre prévoyance vous versera alors un complément de revenu pouvant aller jusqu'à 100% en fonction du contrat choisi. Il est possible de s'assurer entre 8€ et 20€ par mois en fonction de votre échelon, avec de nombreuses autres garanties (décès, invalidité, etc.). La plupart des banques à destination des enseignants, elles aussi, proposent désormais des contrats aux enseignants.

Ⓢ **EN RESUME** : Il n'y a aucune obligation de souscrire toute votre protection à la MGEN. N'hésitez pas à comparer. FO revendique l'arrêt de la destruction de la Sécurité Sociale et une couverture maladie complète pour tous, garantie par la Sécurité Sociale. Malheureusement, c'est bien la privatisation des soins qui est à l'œuvre. Alors, en attendant, n'hésitez pas à vous renseigner pour éviter toute mauvaise surprise !

PSC

Vers le déremboursement de la sécu et l'assurance complémentaire obligatoire 15€/mois brut pour enfumer tout le monde !

D'ici 2024 le gouvernement veut contraindre tous les salariés de la Fonction Publique à souscrire une complémentaire / assurance santé obligatoire et à options qu'il aura préalablement choisi. L'objectif est concrètement de continuer à dérembourser la part sécurité sociale, pour la transférer sur cette assurance obligatoire. Dossier sur notre site snudif86@gmail.com rubrique « *Action sociale - CDAS - CAAS* »

Deux situations se présentent :

- Vous êtes à la MGEN et votre cotisation est directement prélevée sur votre salaire : PSC vous sera versé automatiquement.
- Vous n'êtes pas à la MGEN, vous êtes sur la complémentaire de votre conjoint ou la MGEN n'est pas prélevée sur votre salaire vous devrez fournir à l'employeur une attestation de votre mutuelle. Demandez sur la plateforme Colibris : <https://portail-poitiers.colibris.education.gouv.fr/>

► **Protection juridique vie professionnelle** : elle accompagne ses adhérents face aux litiges qu'ils peuvent rencontrer au cours de leur vie professionnelle et qui sont susceptibles de les opposer à leur employeur, à des usagers ou à des tiers.

Depuis 2012, le Snudi-FO86 inclut cette protection *Autonome Solidaire FO-MACIF* dans la carte d'adhésion au syndicat, afin de la proposer à tous à moindre coût.

La première adhésion au Snudi-FO86 est proposée à 100€ l'année, déductible à 66% des impôts : cela vous permet, pour 34€, d'avoir la protection du syndicat et une assurance juridique vie professionnelle MACIF incluse dans l'adhésion.